

## Annexe 3

### Aide à destination des bénévoles s'engagent dans la mission de transport d'utilité sociale désignés comme collaborateurs au sein du CCAS

#### 1) Aide à destination des bénévoles s'engagent dans la mission de transport d'utilité sociale désignés comme collaborateurs au sein du CCAS

Pour qui	Les collaborateurs (chauffeurs bénévoles du transport d'utilité sociale).
Format de l'aide	0.10 € /km
Période	Le collaborateur transmettra 2 à 4 fois par an (en fonction du nombre de km parcourus) le détail des déplacements qu'il aura effectués dans le cadre du transport solidaire.
Comment	Mandat administratif
Montant	Prise en charge à hauteur de 0.10 € / km
Modalités de l'aide	Le service administratif se chargera d'émettre un mandat à l'attention du chauffeur bénévole. En pièce justificative du mandat, le détail des km parcourus sera adressé au service de gestion comptable.